



## **AVIS PUBLIC**

### **PROJET DE RÈGLEMENT 2018-07**

#### **ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL DE VILLE**

**AVIS** est donné que lors de la séance du conseil de ville tenue le lundi 15 janvier 2018, a été déposé le projet de règlement 2018-07, adoptant un code d'éthique et de déontologie pour les membres du conseil de ville, conformément aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.


Ce code d'éthique et de déontologie a pour but :

1. d'accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions du conseil de ville et de contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la Ville;
2. d'instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans la prise de décision au sein du conseil de ville, et d'éclairer les responsabilités morales de ses membres;
3. de prévenir les conflits d'éthique d'importance majeure et, s'il en survient, d'aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
4. d'assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Le règlement 2018-07 sera soumis au conseil de ville pour adoption lors de sa séance qui aura lieu le lundi 5 février 2018, à 20 h.

Il peut être pris communication du projet de règlement 2018-07 à l'hôtel de ville, situé au 855 de la 2<sup>e</sup> Avenue, à Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

**DONNÉ À VAL-D'OR**, le 24 janvier 2018.

  
**Me ANNIE LAFOND, notaire**  
**Greffière**